

**POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SAINT-LAURENT**

ADOPTION		
Instance	Date/Entrée en vigueur	Décision/Résolution
CGERH	-	7 novembre 2022
Conseil d'administration	17 novembre 2022	17 novembre 2022

MODIFICATIONS			
Instance	Date/Entrée en vigueur	Décision/Résolution	Commentaires

Révision	Au besoin ou au minimum à tous les trois (3) ans.
Responsable de l'application	Comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines

1. Préambule :

La Politique de gestion des ressources humaines constitue une politique-cadre qui aborde le recrutement, la dotation, l'accueil et l'intégration du nouveau personnel, l'évaluation du personnel et le perfectionnement professionnel.

La Politique tient compte des valeurs de la Sodes, du Plan stratégique et s'inscrit dans le cadre même de la mission de l'organisation.

La Sodes précise qu'elle est une organisation sans but lucratif constituée de membres et de partenaires qui adhèrent et contribuent à la protection et à la promotion des intérêts économiques du Saint-Laurent et du Saguenay.

À cet effet, les employés de la Sodes doivent pouvoir bénéficier d'un environnement leur permettant de faire preuve de bon jugement, de discernement, de respect et de rigueur dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

2. Objet :

Cette politique a pour objet de définir un mode de gestion des ressources humaines permettant l'accomplissement de la mission, les engagements et les orientations de la Sodes ainsi que le développement et la valorisation des personnes qui y travaillent.

3. Champ d'application :

Cette politique s'applique à tous les employés de la Sodes.

4. Principes généraux et valeurs :

La Sodes reconnaît l'importance majeure de ses employés. Elle estime important que ceux-ci adhèrent à sa mission, collaborent et participent à sa réalisation et partagent ses valeurs.

En matière de gestion des ressources humaines, la Sodes privilégie les valeurs et les principes ci-dessous et prend les engagements suivants :

Autonomie :

La Sodes encouragera ses employés à s'investir et à s'engager au regard des objectifs de l'organisation. Elle facilitera leurs initiatives à cet égard, reconnaîtra et respectera leur autonomie professionnelle tout en favorisant la responsabilisation de chacun.

Développement durable

La Sodes considérera chaque employé, membre et partenaire comme unique. Chacun d'eux contribuera, à leur façon, à l'exécution des actions menant à la réalisation de la mission de la Sodes.

Chaque employé sera traité avec dignité, équité et respect.

La Sodes créera un milieu de travail exempt de toutes formes de harcèlement et de violence.

La Sodes développera et adaptera des politiques, des règlements et une vision cherchant à favoriser la diversité et l'inclusion tout en conciliant la protection de l'environnement à l'intérieur de duquel l'organisation évolue.

Fierté :

La Sodes réunira les conditions pour que chaque employé soit fier de son travail, de l'organisation pour laquelle il travaille ainsi que de l'écosystème maritime québécoise. La Sodes offrira les conditions pour que chaque employé y trouve une source de valorisation et de développement personnel et professionnel.

Participation :

La Sodes favorisera la participation et la collaboration autant de ses employés, de ses membres et de ses partenaires dans la réalisation de sa mission.

Rigueur :

La Sodes invitera les personnes à allier efficacité, qualité et rigueur dans l'exercice de leurs fonctions, dans l'utilisation des ressources qui leur sont allouées et dans les rapports qu'elles entretiennent entre elles ainsi qu'envers les membres et les partenaires.

5. Objectifs :

Cette Politique vise à :

- Avoir et maintenir du personnel qualifié, compétent et motivé;
- Développer un contexte favorisant les échanges et les communications interpersonnelles.
- Encourager et soutenir le développement des ressources humaines;
- Établir un environnement de travail sain où la santé et la sécurité de tous les employés seront à l'avant-plan.
- Favoriser l'adhésion et l'engagement de tout le personnel à la mission et aux valeurs de la Sodes;
- Reconnaître et valoriser la compétence et la contribution du personnel;

La Sodes s'assure du respect des valeurs et des principes énoncés dans la présente Politique pour offrir à ses membres et ses partenaires des actions et des services de qualité, pour favoriser la protection et à la promotion des intérêts économiques du Saint-Laurent et du Saguenay.

Dans ce cadre, la Sodes vise les objectifs suivants :

Recrutement et de dotation :

Pour répondre adéquatement à ses besoins, la Sodes établira et révisera annuellement la planification des effectifs, des profils d'emploi ainsi que des outils et sources de sélection utilisées lors de la dotation.

Programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel :

Pour favoriser l'intégration du nouvel employé, la Sodes fournira les ressources et les informations nécessaires, sensibilisera aux attentes de la Sodes et s'assurera de la collaboration du personnel en place pour permettre au nouvel employé d'exercer adéquatement les responsabilités qui leur seront confiées.

Ce programme visera à développer et à maintenir une attitude accueillante ainsi qu'à encourager le nouvel employé à développer chez lui un sentiment d'appartenance.

Programme d'évaluation du personnel :

Pour reconnaître objectivement le travail et la contribution de chacun des employés, la Sodes évaluera le personnel à partir de critères connus au regard de la nature du travail et de son contexte.

Cette évaluation encouragera les employés dans toute démarche d'amélioration et favorisera la participation ainsi que la responsabilisation de chacun.

Programme de perfectionnement du personnel :

Pour encourager et soutenir les employés dans une démarche d'amélioration et de maintien de leurs compétences, la Sodes reconnaîtra la nécessité d'en assurer leur perfectionnement.

6. Responsabilités :

Avec comme principaux conseillers les membres du Comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines, le Président-directeur général s'assure de l'application, la diffusion et la mise à jour de la Politique.

Il a également la responsabilité d'informer et de sensibiliser les employés de la Sodes quant à leur rôle et leurs responsabilités.

De plus, le Président-directeur général doit agir dans le prolongement des valeurs et des principes énoncés dans cette Politique.

Il doit mettre en œuvre des actions destinées à concrétiser cette Politique.